



Syndicat Mixte
Rivière Drôme
& ses affluents

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de membres présents : 23
Quorum du vote : 14
Nombre de membres votants : 18
Date de convocation : 05/10/2023

**DELIBERATION N°05
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 18 octobre 2023**

Carte 2 : GEMAPI digues

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit octobre à dix-huit heures, un Comité syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Aouste-sur-Sye, sous la présidence de Gérard CROZIER.

Conseil Départemental : Mmes Martine CHARMET, Agnès JOUBERT (suppléante de Eric PHELIPPEAU) ; MM. David BOUVIER, Daniel GILLES, Jacques LADEGAILLERIE

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : Mmes Agnès FOUILLEUX, Dominique MARCON ; MM. Jean-Louis BAUDOUIN (suppléant de Christophe LEMERCIER), Franck MONGE, Jean-Pierre POINT, Jean-Philippe Philippe ROCHE, Frédéric TRON

Communauté des communes du Diois : MM. Pascal BAUDIN, André GIRARD, Gérard PERDRIX, Daniel ROLLAND

Communauté de communes du Val de Drôme : MM. Robert ARNAUD, Claude AURIAS, Gilbert CHAREYRON, Philippe CHAVE, Gérard CROZIER, Jean-François FAURE (suppléant de Francis FAYARD), Jean-Marc PEYRET

Autres présents :

ESPELIA : Sébastien LOUCHE

SMRD : Mme Caroline JEANJEAN, MM. David ARNAUD, Julien NIVOU

Etaients excusés :

Conseil Départemental : M. Éric PHELIPPEAU

Communauté de communes du Crestois, Pays de Saillans, Cœur de Drôme : MM. Christophe LEMERCIER, Gilles MAGNON

Communauté des communes du Diois : Mmes Anne-Line GUIRONNET, Dominique VINAY

Communauté de communes du Val de Drôme : Mme Régine CHALEAT ; MM. Francis FAYARD, David GARAYT, René ESTEOULLE, Jean SERRET, Cyrille VALLON

OBJET : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES OPERATIONS PREVUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES (PEP) DU PAPI DROME

Monsieur le président rappelle que pour faire face aux nombreuses problématiques d'inondation touchant le bassin versant de la Drôme, en particulier au droit des secteurs endigués, le SMRD s'est lancé dans une démarche de Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI).

Ce PAPI doit être précédé d'un Programme d'Etudes Préalables (PEP) obligatoire en vue de réaliser les études nécessaires à la mise en œuvre des projets. Celui-ci a été présenté lors du comité syndical du SMRD du 29 mars 2023.

Il précise que ce Programme d'Etudes Préalables est toujours en cours d'instruction par les services de l'Etat mais qu'il est nécessaire, du fait des résultats des consultations lancées pendant l'été, d'ajuster certains montants d'opérations. Ces ajustements seront intégrés à la PPI 2021-2025 et au budget 2024 du SMRD :

- Etude juridico-financière pour une unification de la gouvernance GEMAPI au droit de la confluence Drôme-Rhône :
Montant initial : 24 000 € TTC
Montant ajusté (proposition cabinet Champauzac) : 40 000 € TTC
Financement à 80% (FNRNM + CD26)

- Etude projet des digues de la confluence :
Montant initial : 150 000 € TTC
Montant ajusté (proposition SAFEGE + campagnes géotechniques) : 300 000 € TTC
Financement 80 % (FNRNM + CD 26)
Cofinancement SMRD et SDLP

- Diagnostic enjeux-aléa :
Montant initial : 36 000 € TTC
Montant ajusté : 60 000 € TTC
Financement à 80% (FNRNM + CD26)

- Stratégie sur ouvrages non retenus comme SE
Montant initial : 50 000 € TTC
Montant ajusté : 84 000 € TTC
Financement à 80% (FNRNM + CD26)

Le montant global de ces ajustements représente une plus-value globale de 224 000 € TTC mais un reste à charge de 24 800 € pour le SMRD (déduction faites des subventions, de la participation du SDLP et du FCTVA).

Le programme et plan de financement prévisionnel du PEP ajusté est le suivant :

FICHE ACTION		Coût TTC	Coût HT	ETAT		CD 26		PREFECTURE DE VALENCE		TOTAL PAR ANNEE
N°	LIBELLE ACTION			Part	Montant (€)	Part	Montant (€)	Date de réception	SMRD PAR 2023	
0.1	Pilotage et animation	390 000 €		50%	195 000 €			50%	195 000 €	390 000 €
1.1	Etude gouvernance confluence	40 000 €	33 333 €	50%	20 000 €	30%	12 000 €	20%	8 000 €	190 000 €
1.2	Diagnostic approfondi du risque Inondation	60 000 €	50 000 €	50%	25 000 €	30%	15 000 €	20%	10 000 €	
1.3	Analyse environnementale	60 000 €	50 000 €	50%	30 000 €			50%	30 000 €	
1.4	Plan de communication sensibilisation	30 000 €	25 000 €	80%	20 000 €			20%	5 000 €	
2.1	dispositifs de surveillance des crues	120 000 €	100 000 €	50%	50 000 €			50%	50 000 €	120 000 €
3.1	État des lieux des DICRIM et PCS	Pour Mémoire (PM)								PM
4.1	Accompagnement des collectivités pour l'intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme	PM								PM
4.2	Prise en compte des risques de ruissellements	PM								PM
5.1	programme de réduction de vulnérabilité	PM								PM
6.1	Plan de gestion morphologique au droit des systèmes d'endiguement de Livron et Loriol	PM								64 000 €
6.2	Stratégie de gestion des ouvrages non retenus comme système d'endiguement	84 000 €	70 000 €	50%	35 000 €	30%	21 000 €	20%	14 000 €	
7.1	Étude préalable à un schéma d'aménagement et de gestion du risque inondation au droit de la confluence Drôme-Rhône	300 000 €	250 000 €	50%	125 000 €	30%	75 000 €	20%	50 000 €	735 000 €
7.2	Étude de faisabilité pour la restauration des digues de Crest - Divajeu et autorisation en tant que système d'endiguement	150 000 €	125 000 €	50%	62 500 €	30%	37 500 €	20%	25 000 €	
7.3	Étude de faisabilité pour la réalisation d'un schéma d'aménagement et de protection sur la commune de Pontaix	150 000 €	125 000 €	50%	62 500 €	30%	37 500 €	20%	25 000 €	
7.4	Programme d'autorisation en tant que système d'endiguement des autres ouvrages retenus par le SMRD	135 000 €	112 500 €	50%	56 250 €			50%	56 250 €	
TOTAL PREVISIONNEL		1 519 000 €	1 265 833 €	681 250 €		198 000 €		468 250 €		

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à L'UNANIMITE :

- VALIDE, les ajustements financiers nécessaires à la réalisation du PEP ;
- SOLLICITE un appui fort de la part des services de l'Etat dans la mise en œuvre de ce PEP ;
- AUTORISE le Président à solliciter les financements les plus élevés possibles dans le cadre du programme d'études préalables au PAPI Drôme et auprès du CD 26 et de tous autres financeurs et partenaires ;
- PRECISE que les crédits nécessaires à la réalisation des études préalables seront inscrits au BP 2024
- AUTORISE le Président à mener toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du PEP et de la présente délibération.



Le Président du SMRD
Gérard CROZIER

Handwritten signature of Gérard Crozier.